

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 42 (1969)

**Heft:** 4: Problèmes d'aménagement en montagne : problèmes de l'Entremont, Valais

**Vorwort:** Problèmes d'aménagement en montagne

**Autor:** Desfayes, J.B.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Problèmes d'aménagement en montagne

Journées de l'ASPAN, septembre 1968

*Un timbre-poste, un article constitutionnel en voie d'élaboration (article 22ter et quater de la Constitution fédérale), on pourrait croire que tout va pour le mieux dans une Suisse en voie d'aménagement. Qu'est-ce qu'un minuscule rectangle de papier, que sont des textes législatifs s'ils ne trouvent pas dans la population elle-même un écho, un «consensus», capable de les faire passer dans la réalité? L'Association suisse pour le plan d'aménagement national (ASPAN) travaille depuis de nombreuses années pour tenter d'y parvenir: un exemple de ces efforts a été l'organisation, les 27 et 28 sep-*

*tembre derniers, à Verbier, par les sections de Suisse occidentale (Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel) et valaisanne d'un colloque sur les problèmes d'aménagement dans les régions de montagne.*

*«Gazette de Lausanne». J. B. Desfayes*

*La présidence était assurée, le premier jour, par M. J.-P. Vouga, le second jour par M. Ch. Zimmermann, tous deux architectes cantonaux et présidents respectifs des deux sections.*

21

## Industrie et artisanat en montagne

par M. Henri Roh,

directeur de la Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion

Je subdiviserai mon sujet en deux parties. La première situera le problème de la montagne. La seconde abordera plus particulièrement le sujet proposé, soit celui de l'industrie et de l'artisanat à la montagne.

### Les problèmes de la montagne

J'aborderai, de manière succincte et à la lumière de la géographie humaine, les questions d'exode des campagnes, de concentration urbaine, des disparités régionales et d'aménagement national du territoire.

#### 1. Le point de vue géo-humain

Etant donné l'augmentation de la population du globe, la géographie humaine pousse au peuplement humain, le plus haut possible, dans les montagnes et le plus bas possible, vers la mer.

La montagne réalisera ce peuplement dans l'intérêt de la population locale et dans l'intérêt des citoyens. Ce postulat implique des droits et des devoirs réciproques des montagnards et des citoyens.

Les montagnards ont *droit* à une vie honnête et, par conséquent, à un niveau de vie suffisant, mais ils ont le *devoir* de protéger la nature au profit des citoyens.

Les citoyens, s'ils détiennent le *droit* à la protection des sites et du repos, endossent le *devoir* de payer le prix de cette protection. Et comment les citoyens payeront-ils le prix de cette protection, si nécessaire au monde moderne, si ce n'est en favorisant le développement des activités économiques de la montagne. Ils payeront tout d'abord des prix agricoles suffisants pour permettre à une exploitation familiale rationnelle de vivre. Ils doteront, en outre, la montagne de moyens de communication modernes. Ils favoriseront, d'autre part, le développement de nouvelles activités touristiques, artisanales et industrielles.

Enfin, et la liste n'est pas exhaustive, les prestations sociales tiendront compte des conditions particulières des gens de la montagne.

Mais les régions citadines, c'est tout le monde et c'est personne. Elles sont par conséquent représentées essentiellement par la Confédération, qui doit veiller à l'équilibre entre les prestations et les contre-prestations réciproques des montagnards et des citoyens. A la Confédération incombe donc le soutien d'une politique de développement agricole, touristique et industrielle. Il ne s'agit plus seulement d'une politique de subventions agricoles, si décriées aussi bien par les citoyens que par les paysans eux-mêmes.

En effet, la politique fédérale de la montagne, fondée sur le seul soutien de l'agriculture, est aujourd'hui dépassée. La révolution industrielle et les progrès scientifiques modernes ont fait tomber à un chiffre infime la proportion de main-d'œuvre agricole utile à la nourriture de l'ensemble des consommateurs. Par voie de conséquence, ne soutenir que l'agriculture équivaut à susciter l'exode des campagnes et la concentration démographique dans les villes.

Rappelons, au passage, que le monde économique comprend des activités fondamentales ou motrices et des activités induites.

Les activités fondamentales provoquent le développement des autres secteurs économiques. Pour le canton du Valais, par exemple, c'est essentiellement l'agriculture, le tourisme et l'industrie. En revanche, les activités induites (commerce local, génie civil et la plupart des services) ne se développent que grâce à l'action motrice des activités fondamentales. Or, l'agriculture a toujours été considérée comme l'activité principale de la montagne, activité à laquelle on a adjoint le génie civil et le tourisme, secteurs d'appoint de l'agriculture.